

Dons en numéraire par plusieurs curés constitutionnels du district de Nantua (Ain), lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en numéraire par plusieurs curés constitutionnels du district de Nantua (Ain), lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39111_t1_0060_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

L'extrait de la présente séance sera adressé en hommage à la Convention nationale.

Pour expédition :

MOLLANDIER, *président*; JOUBERT,
LENOIR, *secrétaires*.

Le secrétaire général du district de Nantua offre la somme de 100 livres qui lui a été déposée entre les mains par plusieurs curés constitutionnels de ce district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du secrétaire général du district de Nantua (2).

Le secrétaire général du district de Nantua, au citoyen Président de la Convention nationale.

Nantua, le 21^e jour de brumaire de l'an II de la République française une, indivisible et démocratique.

« Les citoyens curés constitutionnels ci-après dénommés, ont déposé entre mes mains la somme de cent livres.

« *Savoir :*

« Jantel, curé de la paroisse de Charix.....	20 liv.
« Mermet, curé de Volognat.....	30
« Beroud, curé de Matafelon.....	25
« Frèrejean, desservant de la paroisse de Sontonnax (Sontonnax-la-Montagne).....	20
« Martin-Demarès, ex-capucin.....	5

« Total..... 100 liv.

« Ils ont destiné cette offrande pour les frais de la guerre. Je joins ici cette somme; ignorant à qui j'aurais dû l'envoyer, j'ai pris le parti de te l'adresser parce que tu es plus à même de la remettre dans la caisse qu'il convient, j'ai pensé que c'était à la Trésorerie nationale que j'aurais dû l'envoyer, c'est une peine que je te donne mais elle sera légère, attendu que c'est un don offert à la patrie.

« Je te serai obligé de m'accuser la réception de cette lettre et de la somme y jointe, pour me mettre à même de justifier que j'ai exactement rempli le vœu des citoyens dénommés dans la présente.

« Sois assuré de mon sincère dévouement à la République une et indivisible.

« Salut, fraternité et courage.

« *Le vrai sans-culotte.*

VUILLARD.

Le citoyen Destremont, ci-devant vicaire de Senlis, fait passer sa démission de ministre du culte catholique.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Destremont (2).

« Citoyen Président,

« Le 26 brumaire, j'ai remis à un député qui a bien voulu s'en charger ma démission de ministre du culte catholique, ma lettre a été ou oubliée, ou égarée puisqu'il n'en est fait aucun mention ni dans le *Bulletin*, ni dans les procès-verbaux. Je m'empresse donc de rectifier cette erreur, et vous prie, citoyen Président, d'agréer de nouveau ma démission d'un culte aussi avilissant pour celui qui le remplit, et illusoire pour ceux qui voulaient bien y ajouter foi. Je vous serai très reconnaissant si vous voulez bien, en agréant ma démission, m'en faire avoir acte sur le procès-verbal. Je ne vous remets pas mes lettres de prêtrise, il y a longtemps que la flamme a purgé ces signes impurs de la superstition et de l'imposture.

« Je suis, citoyen Président, votre concitoyen.

« DESTREMONT, ci-devant vicaire de la paroisse de Senlis.

« 4 frimaire de la 2^e année de la République. »

Salicetti annonce la mort de Gasparin (3), représentant du peuple du département des Bouches-du-Rhône.

La Convention décrète que sa lettre contient un éloge justement mérité de cet ami de la liberté et sera insérée au « Bulletin » (4).

Suit la lettre de Salicetti (5)

« Au quartier général d'Ollioule, le 23 du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

Mon digne ami, notre respectable collègue n'est plus. J'ai reçu, il y a quelques instants, cette affreuse nouvelle.

« Gasparin n'a pu résister aux fatigues de la campagne; depuis quelques jours, il était à Orange où il a cessé d'exister, dans le sein de sa famille. Je l'attendais, et je reçois la nouvelle de sa mort, je suis seul ici.

« J'ignore s'il était connu de beaucoup de

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 140.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.

(3) Le décès de Gasparin avait déjà été annoncé à la Convention à la séance du 27 brumaire an II. — Voyez *Archives parlementaires*, t. LXXIX, p. 386.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 140.

(5) *Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (dimanche 24 novembre 1793); *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 411.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 140.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.